



**Communiqué de presse**

Mercredi 3 juin 2020

## **Lancement de l'appel à projet « Mois d'août de la culture »**

**Le secteur culturel a été particulièrement touché par la crise sanitaire, alors que sa richesse et son audace contribuent à l'identité unique de notre ville, à la qualité de vie de ses habitants et à son rayonnement. Pour soutenir ce secteur, facteur de cohésion et d'échanges, créateur d'emplois et vecteur d'attractivités, la Ville de Paris a décidé, lors du Conseil de Paris du 18 mai 2020, de créer un Fonds de soutien historique de 15 millions d'euros. Il inclut une aide directe aux équipes artistiques et aux intermittents par le biais d'un appel à projet pour le « Mois d'août de la culture » publié sur [paris.fr](http://paris.fr). Les professionnels du monde de la culture auront jusqu'au 17 juin pour y répondre.**

Cet appel à projet permettra d'identifier les propositions artistiques qui rejoindront la programmation de la première édition du « Mois d'août de la culture », qui se déroulera du 18 juillet au 15 septembre 2020.

La Ville de Paris a souhaité venir en aide aux équipes artistiques professionnelles franciliennes en accompagnant la réalisation de projets relevant du spectacle vivant. Toutes les disciplines artistiques du spectacle vivant sont éligibles : théâtre, marionnette, cirque, arts de la rue, danse, musique, lecture, performance, spectacle pluridisciplinaire. Les équipes retenues se verront allouer une subvention, un relai en communication et une mise à disposition de l'espace public.

Pendant tout l'été, les Parisiennes et les Parisiens auront ainsi l'opportunité d'assister gratuitement à des représentations dans l'espace public, les parcs et jardins, les grandes places parisiennes ou dans sites patrimoniaux remarquables. Des représentations pourront également avoir lieu dans des espaces semi-ouverts, tel que des cours d'écoles et d'institutions, offrant la possibilité aux Parisien.ne.s de découvrir des lieux insolites.

Cette saison artistique, inclura également les foyers de l'aide sociale à l'enfance, ou encore les EHPAD et résidences autonomes, comme lieux d'accueil de représentations. Les spectacles pourront également aussi se tenir au pied de certains immeubles.

Les critères définis dans le cadre de l'appel à projet privilégient des réalisations légères, nécessitant peu d'installations techniques adaptées à l'environnement extérieur. Les budgets des projets déposés devront se situer entre 2000 et 20 000 euros. La Ville de Paris rappelle que seuls les dossiers déposés par le biais de la plateforme PARIS ASSOS au plus tard le 17 juin feront l'objet d'une instruction.

Cette initiative, pensée conjointement avec la Ville de Versailles, revêt une dimension métropolitaine, puisqu'elle est aussi élaborée avec la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint Denis et des villes de la région francilienne.

Un partenariat avec la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD), la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM) et le Festival OFF d'Avignon permettra de consolider un lien direct avec les artistes-auteurs, voulu par la Ville de Paris.

Contact presse :  
Franck Chaumont – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)